

67025

District
AIGLE

67025

VD 8

COMMUNE DE NOVILLE

Lieu-dit "LA ROSSAT"

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

Zone équestre

Coordonnées moyennes : 559720 / 137070

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 21.02.2006

Le Syndic : La Secrétaire :

Handwritten signatures and stamps of the Municipality of Noville.

Soumis à l'enquête publique
du 03.03.2006 au 03.04.2006

Le Syndic : La Secrétaire :

Handwritten signatures and stamps of the Municipality of Noville.

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 30.05.07

Le Président : La Secrétaire :

Handwritten signatures and stamps of the Communal Council of Noville.

Approuvé préalablement par le Département
compétent

Lausanne, le 1 OCT. 2007
le chef du département

Mis en vigueur le 1 OCT. 2007



15'683.2.008

4 janvier 2006

Echelle : 1 : 1000

EFA+C

ingénieurs géomètres officiels SA
1860 AIGLE

PARCELLES ET DDP CONCERNES

311	GEINOZ Barbara	12'291 m2
326	La Bassire sàrl	12'917 m2
327	MONTREUX la Commune	7301 m2
(1222)	GEINOZ Barbara	(1560) m2

Légende :

- Périètres du plan partiel d'affectation
- Zone équestre constructible
- Zone équestre non constructible
- Zone de verdure
- Haie vive
- Aire de stationnement des véhicules
- Périètres d'implantation du manège
- Secteur avec possibilité d'habitation dans le périmètre d'implantation du manège
- Périètre d'implantation d'un hangar à machine et à fourrage
- Périètre d'implantation d'un couvert de détente pour chevaux
- Périètre d'implantation de carrés de sable
- Débouché sur route cantonale RC 725c
- Limite des constructions selon art. 36 LR (13 m à l'axe)
- Collecteur EC communal
- Constructions et bâtiments existants



367 Philippe GROBETY
Ing. EPFL géom. officiel

Etabli sur la base des
données cadastrales